UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
UNIVERSITY OF YAOUNDE I

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
HIGHER TEACHER TRAINING COLLEGE

BP : 47 Yaoundé

Tél : 22 23 12 15

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

Paix – Travail – Patrie
PEACE- WORK- FATHERLAND

Yaoundé, le 12 AVR 2011

N° 11/-3383 UYI/ENS/D/DE/gn

LE DIRECTEUR

À

tous les chefs de département de l'ENS ;
tous les Enseignants permanents et vacataires de l'ENS ;
tous les étudiants de 4e et de 5e années de l'ENS.

Objet : mémoires de l'ENS

Chers collègues et chers étudiants,

Afin d'améliorer la qualité des mémoires de l'ENS et de célébrer l'excellence académique, la Direction et le Conseil des professeurs de l'ENS ont institué les instruments et les mesures suivantes à partir de l'année académique 2010-2011 :

1. **la signature d'une charte des mémoires**

Cette Charte définit les engagements réciproques en rappelant la déontologie inspirant les dispositions réglementaires en vigueur et les pratiques déjà expérimentées dans le respect de la diversité des disciplines et des départements. Son but est de garantir la qualité scientifique des travaux réalisés sous le label de l'ENS et l'Université de Yaoundé I.

Outre la signature de la charte, il est demandé la mise en place d'un échéancier écrit de travail par l'encadreur et l'étudiant.

2. **la mise en place d'une grille d'évaluation des mémoires**

Cette grille est définie par chaque département et est mise à la disposition de l'étudiant, de l'encadreur et du jury. Elle permet de rendre plus objectives les évaluations des mémoires en définissant a priori les attentes majeures

3. **la publication des meilleurs mémoires**

Tous les mémoires ayant obtenu une ***mention Bien au moins*** ainsi que leur jury d'évaluation seront publiés sur le site de l'ENS (www.ens.cm) . On célébrera ainsi l'excellence de la recherche estudiantine dans notre établissement.

Afin de mettre en place cette réforme importante, il est demandé :

- **Aux étudiants de 4e année 2010-2011**

De faire prendre sur le site de l'ENS (www.ens.cm), de remplir, de faire signer par leur encadreur 4 exemplaires de la charte des mémoires et de les déposer au département **au plus tard le 29 avril 2011 à 12 heures.**

- **Aux étudiants de 5e année 2010-2011**

De se rapprocher des chefs de département pour obtenir la grille d'évaluation des mémoires du département.

UNIVERSITE DE YAOUNDE I ★ ECOLE NORMALE SUPERIEURE ★ LE DIRECTEUR

Nicolas Gabriel Andjiga
Professeur